

Commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

date de dépôt : 24/10/2022
demandeur : Madame FLAMAND Gisèle
pour : Travaux d'extension de la maison
d'habitation
adresse terrain : 80 Impasse de Bellanoiset
71480 Varennes-Saint-Sauveur

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de VARENNES-SAINT-SAUVEUR

Le maire de VARENNES-SAINT-SAUVEUR,

Vu la déclaration préalable présentée le 24/10/2022 par Madame FLAMAND Gisèle demeurant 80 Impasse de Bellanoiset 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour des travaux d'extension de la maison d'habitation ;
- sur un terrain cadastré ZO-0078 et situé 80 Impasse de Bellanoiset, 71480 Varennes-Saint-Sauveur ;
- pour une surface de plancher créée de 19.25 m² ;

Vu les pièces complémentaires fournies en date du 14/11/2022 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte communale approuvée le 23/06/10 ;

Considérant que le projet se situe en zone constructible de la Carte Communale ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

Depuis le 1er septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Biens immobiliers ».

Fait à VARENNES-SAINT-SAUVEUR, le 22 novembre 2022

Le Maire,



Jean-Michel LONGIN

Date d'affichage en
mairie de l'avis de dépôt :

03/10/2022

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.